

La rééducation en six questions

1. Pourquoi, en séance de rééducation, l'enfant peut-il jouer au gros ballon, aux marionnettes, aux jeux de société, etc., alors qu'il a des difficultés pour apprendre à lire ou à compter ?

Les difficultés rencontrées par les élèves ne sont pas toutes de même nature. Certaines sont surmontées grâce à des explications supplémentaires, un travail d'entraînement, ou une révision de notions de base. D'autres difficultés sont la conséquence d'un décalage entre le vécu de l'enfant et les exigences de l'école. Ainsi, la mésestime de soi, la difficulté à accepter les règles et contraintes, la forte dépendance à l'adulte, l'anxiété de décevoir, etc., peuvent parasiter voire empêcher l'apprentissage de la lecture et des mathématiques. Dans ce cas, le gros ballon, les marionnettes, les jeux de société permettent à l'enfant de travailler à partir des difficultés qu'il rencontre. Ce sont des activités de détournement, qui ne recréent pas la situation scolaire, source de difficulté. Le jeu étant basé sur le plaisir et ne générant pas de pression scolaire, c'est un moteur puissant : l'enfant va se découvrir capable de créer, d'imaginer, il va se retrouver en position d'acteur, de sujet. Les différents supports de jeu servent à travailler ce qui est à la base de l'impossibilité à répondre aux attentes scolaires.

Ainsi, un enfant qui ne supporte pas les situations qui lui échappent se retrouvera en difficulté face à toute notion nouvelle. En jouant par exemple avec un gros ballon, l'enfant accompagné du rééducateur pourra apprivoiser puis apprécier la sensation de déséquilibre provoquée à son contact, oser lâcher prise, accueillir l'imprévu qu'il redoutait et avoir la surprise d'éprouver du plaisir là où il y avait de la peur. Cette expérience vécue grâce au jeu lui permettra ensuite d'affronter en classe le lot quotidien de situations nouvelles et notions inconnues. Il aura appris à ne plus les redouter, sachant qu'elles peuvent même être source de plaisir.

La variété des supports de jeu que l'on trouve dans une salle de rééducation permet à chaque enfant de choisir ceux qui vont le sécuriser et lui permettre de progresser. Ils peuvent évoluer au fil de l'aide, en lien avec l'évolution de l'enfant, le jeu faisant partie intégrante du développement corporel, affectif, social et intellectuel. Leur variété permet ainsi de travailler ce qui peut faire obstacle aux apprentissages, que ce soit un envahissement émotionnel, une pensée peu active ou embrouillée, un rapport à la loi difficile ou une inhibition paralysante.

Le jeu devient rééducatif grâce à l'intervention professionnelle du rééducateur qui propose son écoute et son accompagnement particulier et garantit le cadre (le moment, le lieu, les règles, la relation).

2. Pourquoi le rééducateur ne travaille-t-il pas davantage avec des groupes, afin d'aider plus d'élèves ?

L'aide rééducative proposée à l'élève peut être individuelle ou en groupe. Le choix de l'une ou l'autre repose sur l'analyse du type de difficultés que celui-ci rencontre, la réponse apportée devant s'ajuster aux

besoins de l'enfant. Le but de l'aide rééducative est bien d'aider l'enfant à investir sa place d'élève et non pas de rechercher à atteindre des objectifs quantitatifs au détriment de l'efficacité.

Ainsi, **une aide individuelle** sera appropriée lorsque l'enfant est en difficulté face à l'altérité, dans son rapport aux autres. C'est le cas de ceux qui peinent à construire leur identité, ont une très faible estime de soi ou pour lesquels les problèmes relationnels sont importants.

L'aide individuelle permet à l'enfant de se sentir en sécurité pour peu à peu restaurer l'estime de soi et se construire. En étant protégé de l'autre qu'il ne maîtrise pas et qui l'effraie, il développera un meilleur contrôle de soi, et un meilleur investissement dans les apprentissages. Bien au contraire, ce même enfant placé dans un groupe se retrouverait dans la même situation que celle de la classe, trop angoissante pour qu'il puisse s'y investir.

Une aide en groupe sera indiquée pour des enfants qui ne se sentent pas menacés par l'autre, qui ont un contrôle d'eux-mêmes suffisant, qui acceptent assez bien les règles collectives, mais par exemple dont l'imaginaire est à développer. Le travail à plusieurs leur permettra, grâce à la diversité des échanges et à la richesse des interactions, de construire une pensée plus complexe et élaborée.

Il serait donc illusoire de penser que le rééducateur pourrait aider plus d'enfants en travaillant davantage avec des groupes, l'important étant de trouver la modalité qui va permettre l'évolution de l'enfant. Proposer du travail en groupe à tous les élèves, sans tenir compte de leurs besoins serait «contre-productif».

3. En quoi le travail du rééducateur se différencie-t-il de celui de l'enseignant de la classe?

Le rééducateur est un enseignant spécialisé. Parce qu'il a enseigné, il connaît les normes et les exigences de l'école. Parce qu'il est enseignant, son objectif est la réussite scolaire des élèves. Parce qu'il est spécialisé, il travaille essentiellement avec des élèves rencontrant des difficultés.

L'enseignant de la classe travaille dans une programmation des savoirs, il établit des progressions pour le groupe, il prévoit des temps d'aide pour les élèves qui éprouvent des difficultés à acquérir certaines notions.

Mais certains enfants ne trouvent pas leur place dans la classe et ne se sentent pas concernés par les apprentissages. Ces élèves ne peuvent pas suivre la dynamique du groupe, le décalage avec les autres se creuse et ils finissent par se couper des activités de la classe.

C'est alors qu'intervient le rééducateur. Il considère la difficulté de l'enfant dans les apprentissages comme un symptôme de difficulté plus globale, il cherche à comprendre ce qui lui rend le « métier d'élève » impossible. Son travail ne sera pas d'enseigner mais de créer les conditions nécessaires à l'investissement scolaire et à la disponibilité intellectuelle. Ainsi, les activités de détour qu'il propose à l'enfant, telles que le jeu, le dessin, l'expression créative vont permettre un travail d'élaboration et d'appropriation des capacités nécessaires aux apprentissages (désir d'apprendre, estime de soi, acceptation des règles, autonomie, capacités de communication, mise en œuvre de la pensée...). Le rééducateur va créer un

espace particulier, éloigné de la situation de la classe où s'enkyste la difficulté, dans lequel l'enfant va pouvoir recomposer et faire coïncider des parties de ses univers culturel et familial, cognitif et scolaire, personnel et singulier. Il ne devra donc pas préparer des programmations, des progressions, mais devra au contraire prendre les informations dans le fonctionnement de l'enfant, au fur et à mesure de son évolution, afin de le conduire peu à peu vers son « métier d'élève ».

4. Pourquoi le rééducateur ne travaille-t-il pas dans la classe pour aider les élèves qui rencontrent des difficultés ?

L'aide rééducative n'est pas destinée à tous les enfants rencontrant des difficultés à l'école. Elle est réservée à ceux dont les difficultés dépassent un simple problème pédagogique.

Certains sont dans un réel empêchement à faire fonctionner leur pensée au sein de la classe, pensée qui s'échappe sans cesse vers ce qui les préoccupe. D'autres sont envahis, submergés par leurs émotions. Ce qui agite ou inhibe l'enfant, ce qui l'empêche d'apprendre, ne peut pas être évoqué et travaillé au milieu des autres élèves, sous les yeux de son enseignant. Le rééducateur, professionnel formé pour ce travail spécifique, propose un temps bien déterminé, un espace sécurisé, un accompagnement ajusté à chaque situation singulière. L'enfant pourra alors trouver en tâtonnant des solutions pour se construire autrement.

Le rééducateur vise à établir les conditions d'un vrai dialogue entre les adultes et l'enfant, d'une alliance bienveillante de manière à ce que le croisement des points de vue puisse opérer un changement de regard tant chez l'enseignant de la classe que dans la famille et chez l'enfant lui-même. Ce changement de regard peut contribuer à dédramatiser la situation, à déculpabiliser l'enseignant et à induire une dynamique d'évolution positive. C'est pourquoi la présence du rééducateur en classe est contre-indiquée car elle risquerait de nuire à la mise en place de ce travail de médiation. En effet, il serait témoin des difficultés de l'enfant et de sa souffrance, ce qui ferait coïncider son regard avec celui de l'enseignant. Il n'y aurait alors plus de points de vue différents à croiser, et plus de changement de regard possible.

Il est important que le rééducateur ne soit pas enfermé dans une vision figée de l'enfant. Ainsi il reste ouvert à tout ce qu'il lui montre de surprenant, de nouveau, de créatif. Dès lors, il autorise des tentatives de changement et de transformation.

5 Le travail du rééducateur avec un enfant est-il "secret" ?

Le rééducateur, comme tout fonctionnaire, agit selon une éthique professionnelle qui respecte l'obligation de discrétion et de confidentialité vis-à-vis de l'élève et de sa famille.

Le principe de confidentialité est expliqué à l'enfant dès les premières séances car il est absolument essentiel qu'il se sente protégé dans ses actes et dans ses paroles. C'est à cette condition qu'il pourra s'autoriser à « lâcher prise », se confier, ou jouer ce qui encombre, perturbe ou envahit sa pensée.

Ainsi, le rééducateur défend le principe de confidentialité du travail de l'enfant tout en restant dans une démarche de communication et d'échanges. Il explique aux enseignants la « forme » de son travail : cadre

et règles de fonctionnement, rythme des séances, projet rééducatif, les fragilités et points forts observés, l'évolution et les progrès constatés. Bien que l'enfant ait tout loisir de raconter sa séance s'il le souhaite, ce qui s'y dit et s'y joue fait partie de son espace privé et intime. Le rééducateur en est garant.

6 La rééducation est-elle vraiment à sa place dans l'école ?

Lorsqu'un enfant rencontre des difficultés à l'école, c'est en premier lieu à l'institution scolaire d'offrir une réponse à cet enfant, à son enseignant et à sa famille. L'aide rééducative est l'un des moyens que l'institution scolaire s'est donnée pour que chaque enfant trouve sa place à l'école et apprenne.

Le rééducateur, de par sa formation théorique et pratique, propose une approche différente des situations de difficulté scolaire, bien qu'il partage un même objectif avec l'enseignant de la classe : lutter contre l'échec scolaire. Le rééducateur n'est en aucun cas un enseignant particulièrement doué, voire un « magicien », qui réussirait là où les autres échouent. Il apporte un éclairage sur les causes de la difficulté, en lien avec le développement psychologique, affectif, relationnel et intellectuel de l'enfant. Son travail est complémentaire de celui de l'enseignant. Il œuvre en collaboration avec la famille et le maître de la classe, mais aussi avec l'équipe pédagogique, et les éventuels partenaires extérieurs (médecins de la protection maternelle et infantile, éducateurs de centre médico-social,...). Le rééducateur ne travaille donc pas en solitaire, hors de l'école.

Ayant été lui-même enseignant en classe ordinaire avant sa formation spécifique, il connaît bien le fonctionnement de l'école, la difficulté à enseigner à des élèves qui ne répondent pas aux attentes, la complexité de la gestion d'une classe, l'exaspération et le découragement qui surviennent face à l'échec répété... Il parle le même langage que les enseignants.

Sa place dans l'école, avec ses collègues de RASED, lui permet d'être identifié par les enseignants, les élèves et les parents. Il est fréquemment sollicité par les uns ou les autres pour aider à débloquer une situation conflictuelle, à favoriser les relations, à comprendre et désamorcer une situation qui risque de devenir explosive.

Ainsi dans cet espace entre-deux, dans l'institution et en lien avec le dehors de l'institution, il ouvre les portes et permet le passage entre les différents univers de l'enfant : l'univers culturel et familial apporté par les parents, l'univers cognitif de l'école apporté par l'enseignant, l'univers propre de l'enfant en formation.

Renvoyer systématiquement le traitement de la difficulté scolaire à l'extérieur de l'école peut conduire à sa médicalisation abusive. L'enfant serait alors réduit à ses difficultés, avec toutes les conséquences dramatiques que cela implique : culpabilité, effondrement de l'estime de soi, renforcement du sentiment d'incapacité, fatalisme partagé par les uns et les autres sur l'impossibilité de la réussite de l'élève. L'école est le plus grand vecteur de socialisation de la société. Elle doit garantir les conditions pour que chaque enfant y trouve sa place.

Paris, le 8 octobre 2011
Le Conseil d'Administration de la FNAREN